

Le Chalaure

Journal d'informations de Les Eglisottes et Chalaures

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Nous voici à la fin de la période estivale, avec, en perspective, la rentrée pour le monde scolaire et la reprise pour les entreprises.

Pour notre commune certaines des actions décidées en réunion du Conseil municipal ont été réalisées d'autres vont être prochainement engagées :

1) Salle polyvalente de Monfourat : remplacement des anciennes fenêtres, remplacement de l'estrade (réalisation et installation par le personnel communal). En outre il est prévu de remplacer les plaques du plafond qui ont subi les outrages du temps et des usagers. Nous envisageons également d'installer des toilettes attenantes à la salle afin d'éviter des sorties extérieures pas très pratiques.

2) Mairie : réfection complète de la toiture (début des travaux courant octobre),

3) Cimetière : extension et création du columbarium avec jardin du souvenir. Les éléments vont être prochainement mis en place. Ce nouvel aménagement nous conduit à remodeler le règlement des lieux.

4) Voirie : pendant la période estivale il a été procédé au renouvellement du revêtement devant le gymnase, et la remise en état de la voie communale au village de Reyraud des Landes.

5) Service ADS : service Application du Droit des Sols : Depuis le 1er juillet la Mairie est désormais compétente pour délivrer les permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme... Ce chambardement, peut-être invisible aux yeux des usagers, implique pour la Mairie un travail relativement lourd : contrôle de faisabilité vis à vis des réseaux et du plan local d'urbanisme, vérification de la conformité par rapport à l'enchevêtrement des lois. Après concertations, nous avons opté pour une organisation à la carte. Les dossiers présentant une incertitude ou une difficulté seront instruits par le Syndicat d'énergie électrique de la Gironde avec qui, comme une centaine de communes de Gironde, nous avons passé une convention. Il fallait trouver le meilleur compromis tenant compte de nouvelles charges financières pour une matière devenue mouvante et relativement complexe..

La période estivale reste malgré tout le moment propice aux activités ludiques. C'est ainsi que se sont tenus, entre autres, gala de danse, soirées dansantes, nocturnes gourmandes avec le succès que les visiteurs ont pu constater (vous trouverez un aperçu dans les pages intérieures). Merci aux organisateurs mais aussi aux bénévoles qui spontanément donnent de leur temps pour animer notre commune.

Quelques informations diverses

a) Foncier :

* Propriété DARROMAN : nous devrions enfin signer les actes pour l'acquisition de cet immeuble. Une histoire qui a commencé en 2005 et qui s'est compliquée lors du décès du propriétaire. En raison du désaccord des héritiers il a fallu attendre une décision judiciaire, elle même précédée d'une procédure de péril, avant de trouver une issue à une situation délicate en raison de l'état de délabrement de cet immeuble.

* Bien sans maître : A la suite d'une procédure qu'elle a engagée, la commune est devenue propriétaire d'une petite parcelle de terre proche de la place Baudou. Une transaction avec d'autres propriétaires permettra, à terme, de constituer une réserve foncière qui pourra s'avérer utile ultérieurement.

b) Eolien : une société : «Abo Wind» vise à implanter plusieurs dizaines d'éoliennes de 180 à 200 mètres de hauteur sur plusieurs communes du secteur Dordogne, Charente-Maritime, Gironde. A l'instar d'autres communes, celle de Les Eglisottes s'oppose à ces installations. A cela plusieurs bonnes raisons : territoire au relief enclavé (peu venté), réduction du massif forestier, dégradation visuelle, impacts sur la faune, contraintes pour les bombardiers d'eau en cas de feu de forêt.....

c) Photovoltaïque : Où en est Photosol ? Cette société a un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une emprise totale de près de 18 hectares au lieu-dit Bel-Air. Depuis l'avis favorable du Commissaire enquêteur et l'autorisation des services de l'Etat le projet semble figé. Y a t-il problème ? Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier. Bon courage à tous ceux qui sont concernés par la reprise.

Une motion auprès du Gouvernement....

En raison d'une diminution sensible des ressources locales l'association des Maires souhaite déposer une motion auprès des pouvoirs publics. Le plan d'économie pour la période 2015/2017 s'élève à 50 milliards d'euros soit, pour les Collectivités, 28 milliards sur la période 2014/2017.

Nous ne pouvons que souscrire à cette motion afin de soutenir l'action de l'association des Maires de France, relayée par celle de Gironde. Cette motion a pour but d'alerter les pouvoirs publics sur l'impact que ne manquera de produire ces restrictions sur la vie des Collectivités. Celles-ci participent, pour une large part, à l'activité économique des entreprises, notamment celles du BTP, ce qui ne manquera pas d'avoir une incidence en matière d'emploi. Pour 44% des élus locaux c'est une diminution des dépenses d'investissement (voirie, bâtiment) qui est et sera le vecteur privilégié de ces économies contraintes. Il convient de noter que ces restrictions interviennent après celles auxquelles nous avons été soumis, régulièrement, depuis quelques années.

Comme déjà indiqué précédemment il s'agit de tâcher de faire autant avec moins !

Pétition sur le prix de l'eau et de l'assainissement

Il s'agit de vous tenir informés sur cette démarche que vous avez entreprise concernant la hausse importante subie par le service public de l'eau et de l'assainissement collectif. Cette pétition a recueilli 640 signatures sur 978 foyers qui sont abonnés au service de l'eau et 603 à celui de l'assainissement. Le mécontentement est donc certain.

Nous avons rencontré Monsieur le Sous-préfet auquel nous avons remis les éléments en notre possession et expliqué notre démarche. Malgré le nombre évident de signatures, attestant ainsi l'écho reçu par cette pétition le représentant de l'Etat ne peut s'engager que dans le cadre du contrôle de légalité

AUTORISATION DE DEFRICHEMENT note Préfet région Aquitaine du 25 juin 2015

Les projets de défrichement des parcelles forestières, dès lors qu'ils se situent dans un massif forestier de plus de 5000 m2 sont soumis à autorisation préfectorale, instruite par la DDTM de la Gironde.

La loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 prévoit désormais que ces autorisations sont subordonnées à une compensation.

L'arrêté d'autorisation précisera la surface et la nature des boisements compensateurs à mettre en oeuvre :

Cette surface sera au moins égale à la surface défrichée, éventuellement affectée d'un coefficient multiplicateur de 1 à 5 en fonction du rôle économique, écologique et social des parcelles à défricher.

Le demandeur pourra s'acquitter de cette obligation en versant au Fonds stratégique de la Forêt et du Bois une indemnité qui sera calculée selon la surface à défricher, assortie du coefficient multiplicateur retenu et du coût d'un boisement (1200 € par hectare pour les résineux et 3000 € pour les feuillus auquel sera ajouté le coût de mise à disposition du foncier estimé à 2500 € par hectare en Aquitaine).

Pour tout renseignement vous êtes invités à contacter :

la DDTM de la Gironde - service Agriculture, Forêt et Développement rural, Unité forêt
téléphone : 05 56 24 83 37 ou 05 56 24 86 47

Note Préfecture de la Gironde

Si vous êtes né(e)s à l'étranger et si vous avez la nationalité française

le service Central de l'Etat civil, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international informe que depuis le 3 août 2015 les demandes de copies intégrales ou d'extraits des actes d'état civil doivent de préférence être demandées sur le site internet France Diplomatie :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

Les demandes peuvent également être adressées par courrier au :

Service Central de l'Etat civil
11,rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 9

URBANISME

Lois Solidarité et renouvellement urbain, Urbanisme et Habitat, Grenelle 1 et 2, Accès au logement et urbanisme rénové, autant de textes qui s'enchevêtrent et qui régissent le droit des sols, donc les permis de construire, d'aménager, les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.

A cela s'ajoutent les zones naturelles sensibles avec les zones Natura 2000 et les trames bleues et vertes. Autant d'éléments à prendre en compte et qui mettent les documents d'urbanisme sous surveillance, chaque demande étant transmise aux services de l'Etat (sous-Préfecture) pour un contrôle de légalité.

Cela peut paraître paradoxal mais, le fait d'être propriétaire de son terrain n'implique pas que l'on puisse en disposer librement. Il importe donc que tout projet d'occupation du sol fasse l'objet d'une demande en Mairie qui instruira elle-même ou qui transmettra au SDEEG.

Sauf dispositions législatives nouvelles nous devrions lancer les études pour intégrer les lois Grenelle dans notre PLU dans le courant de l'année prochaine.

Suivez les informations au travers ce bulletin d'informations pour connaître les modalités de mise en oeuvre.

Retour aux décennies antérieures



Ce dimanche 24 mai la commune a pu voir défiler un convoi de 80 tracteurs de l'association «Les Amis des Tracteurs» domiciliée à Parcoul.

Depuis Parcoul, le périple les a conduit à Saint-Aigulin, La Barde, Saint-Martin de Coux, Chamadelle et Les Eglisottes où ils ont été accueillis.

Il faisait beau et même chaud devant le gymnase et le mijot qui a été servi pour l'occasion aux conducteurs et aux suiveurs a été apprécié.

Après cette halte, la Rando des anciens tracteurs, a repris la route vers sa base de départ, par Saint-Michel de Rivière, La Roche Chalais et enfin Parcoul.

Pour les anciens c'est un retour à quelques décennies en arrière, occasionnant un peu de nostalgie du temps passé.

Pour le Président de cette association il n'est pas dit que le convoi ne revienne pas sur la commune. L'accueil, l'ambiance semblent avoir satisfait cette équipée.

La convention passée avec les services de l'Etat permettant le rejet des eaux de la station d'épuration dans son exutoire La Dronne étant venue à expiration, il convenait de la renouveler.

Au préalable nous avons dû faire réaliser une étude environnementale. L'écologue qui a été missionné a écarté le tracé que nous avons envisagé (au plus direct). Il s'agissait de contourner un certain type de flore qu'il fallait protéger. Il est vrai que selon l'Union Internationale pour la conservation de la nature 227 orchidées et 501 plantes «vasculaires» (végétaux supérieurs à tige, racine et feuille) seraient menacées de disparition. Au total ce serait 830 espèces parmi lesquelles les abeilles qui constituent un important vecteur de polénisation.

En outre il nous a été demandé de remplacer le fossé à ciel ouvert par une canalisation, dite de transfert, de 380 mètres, dotée de six regards qui se termine par un enrochement en rive gauche de la rivière.

Cette opération que nous avons lancée a été réalisée par l'entreprise SCCM et pilotée par le Syndicat de la Vallée de l'Isle en raison du rattachement de notre commune à ce Syndicat.

Assainissement collectif



Travaux routiers

a) gymnase

Plusieurs interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement du gymnase avaient passablement dégradé le parking. Ce qui, en outre, rendait malaisées les manifestations qui s'y déroulaient, notamment celles des Nocturnes gourmandes. Il a donc été décidé de refaire cette aire. L'idéal aurait été de faire mettre un enrobé comme devant l'église, Cette option trop lourde sur le plan financier a été écartée au profit d'un bi-couche de la même couleur que celui d'origine. pour redonner un meilleur aspect.

Le montant de ces travaux s'élève à 15 480 € HT

b) Reyraud des Landes

Cela ne devait pas échapper aux usagers de cette voie communale. Le revêtement était par endroits totalement absent. Le devis d'origine qui comprenait la mise en place de poutres dans les virages et une réfection globale présentait un montant de 40 000 €. Les contraintes budgétaires nous ont imposé de revoir ici aussi nos prétentions. Un montant de 7 300 €, plus conforme à nos capacités, permet de parer au plus urgent.



la vie scolaire

Jeudi 25 juin les élèves de cycle 1 et de cycle 2 ont réalisé un spectacle qui a retenu toute l'attention des parents pendant plus d'une heure. C'était en soirée, malgré tout il faisait encore chaud. Les élèves de maternelle se sont attachés à créer l'ambiance en dansant sur des musiques rythmées. Puis ce fut le tour des élèves du Cour préparatoire et du Cour élémentaire qui ont mis tout leur cœur pour présenter les danses, saynètes et mimes depuis longtemps répétés. Merci aux enseignants et au personnel des écoles pour cette prestation remarquée du public venu en nombre.



Une bonne prestation

Une élève de CM2, Mélinda Decréton a réalisé une belle prestation lors du concours de Sécurité routière. Sur 8000 élèves de la région Aquitaine, 31 candidats sont été sélectionnés pour la finale. Mélina a obtenu la 19ème place. Si l'on rapproche ce classement du nombre total des candidats, ce résultat est fort honorable pour cette élève qui accède à la 6ème.

FIESTA PARTY

Pour marquer, en beauté, la fin de l'année scolaire l'association des Parents d'Elèves et l'Amicale Laïque ont innové en organisant leur première Fiesta Party. Les élèves, assistés de parents, ont participé à différents jeux. Il s'agissait, entre autres, de tester les connaissances que les uns et les autres ont de leur commune. Un repas, suivi d'un bal (pour enfants) ont terminé la soirée et... l'année scolaire. Merci à ceux qui sont à l'origine de ce divertissement

Rentrée scolaire du 1er septembre 2015

Tarifs restauration scolaire :

Pour l'année scolaire 2015-2016 les tarifs n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de la période scolaire 2014/2015, soit :

- 2,10 € pour les enfants
- 5,60 € pour les adultes
- 4,35 € pour les personnel communal

Concernant la restauration scolaire il est utile de rappeler :

- qu'il s'agit d'un service public facultatif (Conseil d'Etat 05-10-1984),
- que les communes ne sont pas tenues de répondre aux demandes liées aux croyances individuelles (Conseil d'Etat 25-10-2002).
- que les tickets permettant l'accès des élèves à la cantine doivent être pris à l'avance. **En raison de son caractère facultatif la charge financière n'incombe pas aux communes, ce qui justifie l'institution d'une participation financière qui se veut modique malgré tout.**

TARIFS DES LOCATIONS locaux communaux

II - salle polyvalente de Monfourat

PUBLICS	TARIFS 2015/2016	
	Commune	Hors commune
Particuliers	200,00 € + chauffage 90 €	300,00 € + chauffage 90 €
Associations	1ère location gratuite suivantes 80,00 € chauffage gratuit	200,00 € chauffage 90 €
Traiteurs	480 € chauffage 90 €	680 € chauffage 90 €

II - gymnase

PROVENANCE	ASSOCIATION	
	commune	hors commune
Prix des locations	1ère gratuite 90 € les suivantes	135 €
Chauffage gratuit		

versement d'une caution de 365 €

III - garage (résidence La Dronne) : 45 € à partir du 1er septembre

Les activités de l'Été

AMICALE LAÏQUE



Après avoir marché toute une matinée il fallait bien récupérer les calories perdues. Le 7 juin, 120 «amicalistes» se sont retrouvés autour d'une bonne table.

A chacun son rythme ou son parcours : Les rendez-vous ont lieu alternativement place de La Poste ou à Monfourat (face salle polyvalente) :

- à 9h30 avec Alain COCQUART : lundi et jeudi (06 26 57 00 75)
- 10 heures avec François VUILLEUMIER : mardi et vendredi (06 31 83 41 01)

L'amicale laïque organise également des ateliers :

- Dessin- peinture au gymnase de 14 à 17 heures tous les quinze jours avec Jean-Louis PASCAL
- Scrapbooking le lundi en alternance avec le dessin avec Pascale ALLEMAND
- Art floral avec «l'atelier Flor» ; Contactez MYRIAM 06 27 11 50 61 ou MARIE-PIERRE : 06 21 46 37 27

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE



L'Association Sportive et Culturelle à l'instar des autres années a organisé différentes activités comme les vide grenier, les bourses aux vêtements, le marché de Noël, halloween, carnaval et pour clôturer la saison, le 13 juin son Gala de danse.

Ce gala de danse a été un grand succès. Plus de 300 personnes sont venues voir les danseurs. Deux chanteurs, dont un professionnel «MYTIK FIRE» et une amateur, Manon MARLY ont également participé à cette soirée pour le plus grand plaisir des danseurs et du public.

Vous voulez danser avec Karine et Quentin ou bien faire du badminton avec Céline venez rejoindre l'association avec des professeurs toujours à votre écoute.

<http://ascleseglisottesmonfourat.e-monsite.com/>
[facebook.com/ASC-les-Eglisottes](https://www.facebook.com/ASC-les-Eglisottes)

COMITÉ DES FÊTES

Dans les villes et les villages les «soirées nocturnes ou gourmandes» sont en plein essor.

C'est la troisième année que le Comité des Fêtes organise devant le gymnase ce genre de soirée.

Fort du succès observé la première année les organisateurs ne pouvaient que renouveler cette démarche.

Trois soirées ont animé cette période estivale 2015 :

- 23 juillet avec le chanteur Alain Vicente
- 6 août le duo landais, Jeanne-Lise et Emeric, qui s'est déjà produit sur notre commune a animé la soirée,
- 20 août avec le DJ-animateur Kevin Rozier. Comme l'an dernier il a assuré avec dynamisme cette soirée par sa présence sur scène.

L'entrain suscité par les membres du Comité des fêtes, combiné aux prestations des animateurs et au large choix de plats cuisinés proposés par les commerçants ne pouvaient qu'attirer un nombreux public. Les organisateurs peuvent être rassurés les visiteurs n'ont pas dû regretter leur déplacement..

13 juillet : REPAS DANSANT - FEU D'ARTIFICE

C'est un rituel, depuis de nombreuses années le Comité des fêtes organise sa Fête Nationale dès le 13 juillet au soir avec un repas qui se veut champêtre suivi du feu d'artifice. Le bal populaire qui se prolonge jusqu'au petit matin du 14 clos ces festivités.

Depuis le temps tout est bien rôdé. Pendant le feu d'artifice les organisateurs s'affairent pour rendre la piste aux danseurs à leur retour du feu d'artifice. La nuit est longue et pour se tenir éveillé, café et boissons ont été servis.



Saison 2015 à la piscine



Tout avait bien commencé, le temps était propice à la baignade, dans les bassins les baigneurs étaient nombreux.

Cette année encore nous avons pu mettre en service la piscine municipale. Tant que cela se limite aux frais de fonctionnement (22.000 € environ tout compris) c'est un service que l'on peut encore rendre aux jeunes, moins jeunes ainsi qu'aux estivants qui fréquentent le camping. C'est que tout le monde ne peut pas se rendre à Libourne, ou à Coutras. Pour Libourne la CALi envisage réaliser un complexe nautique aux Daguey, d'une certaine importance, au regard du coût estimé à une vingtaine de millions d'euros.

Le 20 août le Maître nageur ne se croyant plus en sécurité a exercé «son droit de retrait». Plus de MNS, plus de piscine. Quelques perturbateurs, pas nécessairement de la commune, pénalisent l'ensemble de nos administrés. C'est bien la première année que nous fermons en cours de saison. Il faut quand même rappeler que toute vie en collectivité nécessite des règles que tout un chacun se doit de respecter.

Un grand merci à l'APE qui avec le kiosque a permis aux enfants et aux plus grands de se restaurer avec des friandises et des boissons

ALSH Vallée de la Dronne

La forte fréquentation du mois de juillet s'est sensiblement amoindrie au mois d'août, comme observé l'année dernière. Les différentes activités ont été définies en concertation avec les enfants qui sont les principaux acteurs. C'est par une approche environnementale et intergénérationnelle que les enfants ont organisé leurs activités : jardinage, visite d'une ferme pédagogique, pêche à la ligne. Une sortie à Guîtres avec la section marche de l'amicale laïque a permis de découvrir le circuit en petit train à vapeur.

Il y a eu aussi la création du petit journal avec le concours de la bibliothèque municipale, les activités créatives (gâteaux, confiture, pâte à sel) et sportives avec l'initiation au tir à l'arc par les Archers du Chalaure, les sorties à la piscine, des jeux de socialisation et collectifs.

Comme les années précédentes il y a eu aussi les mini-camps de nuit, sous tente et sous tipis sur des communes voisines. Ces sorties ont, entre autres, permis de découvrir une ferme pédagogique dans le Lot et Garonne avec la traite des chèvres, la fabrication du fromage et du pain, des sorties à Saint Médard de Guizières en juillet et en août. Le succès rencontré par ces mini-camps incite les organisateurs à renouveler cette expérience l'année prochaine.

Tout le monde n'a pas pu bénéficier de ces mini-camps. Pour les jeunes «sédentaires» les organisateurs se sont attachés à compenser par la mise en place des veillées qui elles aussi ont reçu un accueil favorable, notamment celle intitulée Fiesta Boum Boum.

Autant d'activités pour que chacun trouve sa place et puisse se divertir. A ce succès le Centre souhaite y associer les personnes rencontrées pour leur accueil et leur gentillesse.

Il est rappelé que le Centre est ouvert tous les mercredis de la période scolaire et pendant les vacances (sauf **Noël**).

Pour tous renseignements n'hésitez pas à prendre contact au :

- 06 28 96 08 03 ou à l'adresse mail : Alsh.valléedeladronne.liso@hotmail.fr

Quoi de neuf à la bibliothèque ?

Le 10 septembre prochain, Écla Aquitaine organise une grande journée régionale des bibliothèques à Aire sur l'Adour, sur le thème de l'inventivité.



JOURNÉE DE L'INVENTIVITÉ

10 septembre 2015 - Aire sur l'Adour

22 bibliothèques de la région présenteront sous forme orale et d'affiche une réalisation particulièrement remarquable.

Pour la Gironde, Beychac et Caillau, Blasimon, Les Eglisottes et Chalaures,

St Médard en Jalles, St André de Cubzac et Bordeaux partageront leur expérience avec les collègues régionaux.

Ces bibliothèques présenteront les services innovants qu'elles ont mis en place, parfois avec très peu de moyens.

Des exemples qui confirmeront la richesse des initiatives dans les bibliothèques d'Aquitaine.

Merci donc à tous ceux qui de près ou de loin ont participé à nos animations et actions culturelles.



Bibliothèque : Informations aux parents

Comme chaque année scolaire, la bibliothèque municipale des Eglisottes accueille toutes les classes maternelles et primaires pour :

- découvrir et s'approprier ce lieu de lecture et avoir envie de le fréquenter individuellement et/ou en famille.
- apprendre l'autonomie en bibliothèque et l'utiliser comme centre de ressources et source de loisirs et de plaisir.
- participer à des animations préparées par l'équipe de la bibliothèque (jeux d'écriture, de découverte, visite d'expositions...)

Ainsi toutes les semaines ou tous les 15 jours avec sa classe, votre enfant vient à la bibliothèque, pour écouter une histoire/lire/se documenter. Il peut emprunter 1 livre et le ramener à la maison (sauf les élèves de maternelle).

Votre collaboration est nécessaire pour encourager les enfants à lire et/ou lire avec eux.

Veillez à ce qu'ils prennent soin des livres empruntés et les ramènent régulièrement.

La bibliothèque est ouverte au public (hors temps d'accueil des classes) :

lundi de 16h.18h mardi, mercredi de 9h.12h et de 14h.18h
jeudi de 16h.18h vendredi de 9h.12h/16h.18h
Samedi de 9h. 12h

Tout document égaré ou détérioré devra être remplacé ou remboursé.

Adhésion livres et documents :

Tout emprunt de documents (4 documents pour 28 jours de prêt) implique une adhésion à la bibliothèque.

La cotisation annuelle fixée par le Conseil Municipal est de :

- 15 € par personne âgée de plus de 16 ans
- 5 € par enfant de moins de 16 ans

La bibliothèque, c'est aussi un espace multimédia ouvert à tous. Les débutants de tout âge peuvent s'initier aux outils informatiques.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - Tél. 05.57.69.37.07

bibliothequeleseglisottes@orange.fr

Bonne rentrée à tous petits et grands !

Vols par ruses ou par fausse qualité : ATTENTION !

Des personnes mal intentionnées, se prétendant relever des services sociaux où revêtues d'un uniforme d'agents de ERDF, GRDF ou de policier se présentent au domicile de particuliers, sous un prétexte fallacieux (contrôle d'une installation, vérification des consommations d'énergie, prétendue enquête sur des cambriolages...) dans le but de les voler ou de procéder à des repérages.

Alors prudence. En cas de doute ne faites pas entrer et téléphonez.

PRUDENCE également avec les démarchages à domicile

Vols dans les cimetières

Si nos cimetières échappent aux profanations ils n'échappent malheureusement pas aux vols.

Il n'y a plus de sanctuaire. Même les lieux ou reposent nos parents et grands-parents ne sont plus épargnés.

Nous espérons que les auteurs liront ces lignes et méditeront sur leur sens civique et leur moralité.

RECENSEMENT DES PERSONNES A RISQUE ISOLÉES

Une loi (30-06-2004) relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées prévoit qu'un registre nominatif soit tenu dans chaque Mairies.

Le décret d'application assigne au Maire quatre missions :

- informer les administrés de la mise en place du registre,
- collecter les demandes d'inscription,
- assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité,
- communiquer le registre au Préfet à sa demande

La finalité consiste à organiser, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact périodique avec les personnes figurant sur le registre afin de leur apporter conseils et assistance.

Sont concernées :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant d'une carte ou d'une pension d'invalidité

Modalités d'inscription :

- déclaration de la personne concernée, de son représentant légal ou d'un tiers (par écrit, par appel téléphonique, par courrier écrit ou électronique)

A noter que cette inscription reste facultative.

INFOS MAIRIE et ASSOCIATIONS (suite)

Association Sportive et Culturelle

- dimanche 13 septembre : Centre bourg - VIDE GRENIER,
- lundi 28 septembre : 20 h 30 Assemblée Générale au Préfabriqué (derrière La Poste)
- 09, 10 et 11 octobre : 9 à 12 h et 14 à 18 h au Préfabriqué BOURSE AUX VETEMENTS
- samedi 31 octobre : HALLOWEEN à partir de 15 heures au Préfabriqué
- dimanche 6 décembre : MARCHE DE NOËL et VIDE JOUET

Les activités de l'Association vont reprendre

- mardis et jeudis badminton avec Céline,
- vendredi Hip Hop animé par Quentin - danse et zumba animées par Karine

<http://asclseglisottesmonfourat.e-monsite.com/>
[facebook.com/ASC-les-Eglisottes](https://www.facebook.com/ASC-les-Eglisottes)

Amicale laïque

- dimanche 27 septembre : Centre bourg (place de La Poste) VIDE GRENIER
- dimanche 18 octobre : «Sortie entre amis» à DANCHARIA. Inscriptions : 06 26 57 00 75 ou 06 82 85 98 39
LES GRANDS VOYAGES : croisière pour le canaval de Venise du 03 au 07 février
(les inscriptions pour ce voyage sont déjà closes)
Deux projets à l'étude soit pour Le Bournat soit pour Bordeaux découverte

Les Archers du Chalaure

vous proposent de découvrir un sport qui vous permet d'acquérir adresse et concentration. Venez vous rendre compte au gymnase.
Les entraînements ont lieu les jeudis à partir de 19h30 et ou les samedi à partir de 14 heures. Le matériel est mis à votre disposition pour vous permettre de prendre contact avec cette discipline

ELECTIONS REGIONALES

les 6 et 13 décembre nous serons appelés à nous rendre aux urnes pour désigner nos représentants siégeant au sein des Conseils Régionaux.

Ce n'est pas un excès de zèle de la part du bureau de vote mais maintenant nous sommes obligés de vous demander de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter

Le vote qui se déroulerait sans ce document peut entraîner l'annulation du scrutin.

*En raison du report des élections régionales au 6 et 13 décembre 2015 une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales **permettra aux personnes ayant déposé une demande d'inscription entre le 1er janvier 2015 et le 30 septembre 2015 inclus de participer à ce scrutin.** Cette nouvelle liste, tenant compte des inscriptions et des radiations, sera établie le 10 octobre 2015. Compte tenu des éventuels recours contentieux la liste sera définitivement arrêtée le 30-11-2015.*

Les demandes d'inscription déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 seront examinées début janvier 2016. La liste définitive sera arrêtée le 29 février 2016.

RAPPEL : lors de la demande d'inscription il est nécessaire de fournir :

- un document concernant l'identité et la nationalité. Ces documents doivent être en cours de validité,
- un document justifiant du domicile dans la commune.

Vos idées peuvent faire évoluer ce journal. Vos observations nous intéressent

NOM

Prénom

Adresse

Vos remarques